

**MAIRIE
DE
GRAMONT
82120**

Tél : 05.63.94.09.88.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 6 novembre 2020 à 20 heures 30 mn

L'an deux mille vingt, le vendredi 6 novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: Mme Pascale HAUWY, M. Thomas BENECH, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, Mme Amélie VIDALON, M. Christian DONNET, M. Olivier HENRY, M. Laurent DIRAT.

Absente Excusée : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : Sans Objet

Madame Pierrette CANDELON est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

En préambule de la réunion Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant la gratuité des photocopies pour les Gramontois.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation des comptes rendus de conseil municipaux :

Les comptes-rendus des 4, 10, et 29 juillet ont été adressés par courriel en fin de journée.

Ils sont remis en main propre à Mesdames Isabelle FAISANT et Pascale HAUWY.

Leur approbation est reportée à la prochaine séance.

2. Mensualisation des indemnités des élus :

Monsieur le Maire expose que pour des besoins de facilité de secrétariat, il serait préférable de mensualiser les indemnités d'élus en lieu et place du versement trimestriel actuel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Achat d'un ordinateur portable + clés USB pour les conseillers municipaux :

A la demande de Patricia SIGAUD, il est évoqué la possibilité d'acquérir un ordinateur portable destiné à permettre aux conseillers municipaux de travailler en mairie dans le cadre des commissions ou autres.

Après débat, il est convenu d'établir un Cahier des charges précisant le contexte d'utilisation de ce matériel (Mme SIGAUD s'en occupe) et d'évaluer le coût d'une telle dépense (Thomas BENECH).

La décision est reportée à une date ultérieure dans l'attente de ces éléments complémentaires.

AJ

4. Transfert du pouvoir de police du Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce transfert ne nécessite pas une délibération mais un arrêté formalisant cette opposition.

Pour ce qui est de notre commune, celui-ci concernera la voirie, le transfert de la police de la circulation et du stationnement et de la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi.

5. Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2020 :

Pour tenir compte des dernières directives préfectorales à propos de l'épidémie sévissant actuellement, la commémoration du 11 novembre 2020 sera organisée sans public, en seule présence du conseil municipal à 11 heures 15 mn.

La gerbe est commandée à la fleuriste de St Clar, Madame Palue, c'est Monsieur Donnet qui se charge de la récupérer.

Monsieur Benech fera son affaire de la sonorisation.

Monsieur le Maire s'occupera d'imprimer le discours qui sera transmis par les services de l'état.

6. Sollicitation du service d'assistance à l'archivage du CDG 82 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient nécessaire d'organiser les archives communales.

Le service d'assistance à l'archivage du CDG 82 propose un service répondant à cette demande.

Cette opération doit faire l'objet d'un diagnostic afin que le coût de cette intervention soit précisé.

Celui-ci fera l'objet d'une délibération spécifique à ce moment-là.

D'un commun accord, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

7. Photo de groupe :

Compte tenu de l'épidémie actuelle, la photo de groupe est reportée.

8. Tarif photocopies pour les Gramontois :

Le nouveau conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de permettre aux Gramontois (es) de faire gratuitement des photocopies en Mairie.

Après discussion, il est convenu de revoir les tarifs pratiqués de la façon suivante :

Particuliers pour photocopies personnelles :			
Sans fourniture de papier		Avec fourniture de papier	
A 4 Noir et blanc	0,10 €	A 4 Noir et blanc	0,05 €
A3 Noir et blanc	0,20 €	A3 Noir et blanc	0,15 €
A4 Couleur	0,20 €	A4 Couleur	0,15 €
A3 Couleur	0,40 €	A3 Couleur	0,35 €

Associations communales :	
Noir et blanc	Gratuite en fournissant le papier
Couleur	Au prix du particulier

A 10
h
(1)

9. Questions diverses :

Personnes vulnérables :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture l'interroge sur la présence de personnes vulnérables isolées sur le territoire de la commune pendant la période de confinement actuelle.

Après réflexion, il ressort de cette concertation qu'il n'existe pas de personne dans ce cas.

La réponse sera adressée à la Préfecture en ce sens.

Association des Maires de France :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la présidence de cette association, à laquelle la commune adhère, a changé.

C'est maintenant Monsieur Bernard PEZOUS, Maire de la Salvetat-Belmontet, qui vient d'être élu pour remplacer Monsieur Francis Labruyère qui occupait cette fonction depuis de nombreuses années.

Incivilité :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une agression verbale dont il a été victime le jeudi 22 octobre vers 17 heures.

Les faits :

Ce jour là, il a reçu un appel téléphonique de Madame Pascale Hauwy, conseillère municipale, qui s'est exprimée en ces termes :

« Ce n'est pas parce que tu es Maire que tu dois te croire tout permis et autoriser tes copains à venir couper des arbres sur notre propriété ».

Ensuite de quoi, Monsieur Mickael Hauwy, son époux, c'est à son tour adressé à lui de cette façon :

« Le ruisseau le long duquel la personne est en train de couper les saules nous appartient jusqu'à sa moitié ».

« Je vais venir te casser la gueule et j'amène ma tronçonneuse pour couper du bois chez toi ».

Compte tenu de ces propos, la conversation ne s'est pas poursuivie plus avant.

Il est précisé que le Chemin Vicinal N°5 est bordé de part et d'autre d'un fossé qui a été planté, il y a plusieurs années, de saules qui doivent, faute d'envahir le chemin, être coupés régulièrement.

C'est habituellement la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, qui l'avait planté, qui s'en charge.

Il est toutefois arrivé que des personnes, intéressées par les rameaux pour faire de la vannerie, se manifestent auprès de la Mairie et, après accord, taillent ces plantations.

C'est ce qui s'est passé cette fois ci.

Cette autorisation permet une économie de temps et d'argent pour la Communauté des Communes.

Madame Hauwy conteste les menaces d'agression formulées mais admet que son époux a évoqué la possibilité de se déplacer avec sa tronçonneuse.

A la relecture du présent compte rendu, Mme HAUWY a déclaré qu'elle avait nié les faits.

AU

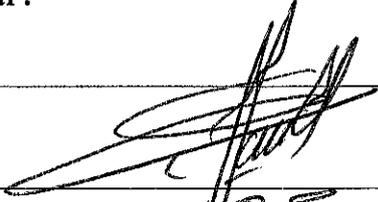
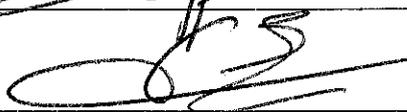
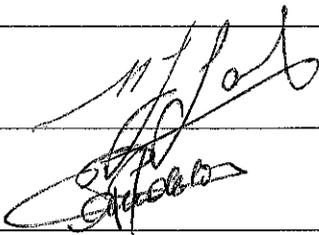
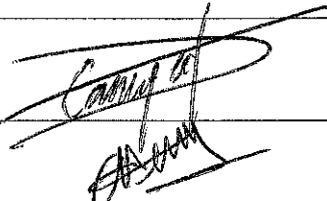
CS
L5

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 mn.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 6 novembre 2020 :

- *Délibération N° 2020-06/11-32 : Mensualisation de l'indemnité des élus*
- *Délibération N° 2020-06/11-33 : Nouveaux tarif photocopie*

Signatures Membres du Conseil Municipal :

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
DIRAT Laurent	1er Adjoint	
SIGAUD Patricia	2ème Adjointe	
BENECH Thomas	3ème adjoint	
HAUWY Pascale	Conseillère	
FAISANT Isabelle	Conseillère	
UFFERTE Alain	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseillère	
VIDALON Amélie	Conseillère	
DONNET Christian	Conseiller	
HENRY Olivier	Conseiller	

A U D